

2019 » 2020



RAPPORT ANNUUEL



Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy

Québec 

POUR
CHAQUE
ÉLÈVE

UNE **RÉ**USSITE 

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Claudine Lachapelle
Directrice générale

C'est avec une fierté renouvelée que je vous présente le rapport annuel 2019-2020 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy. Bien plus qu'un bilan, cet outil est utilisé par le Centre de services pour déterminer les défis à relever, les apprentissages à réaliser et les actions à prioriser afin de permettre à tous nos élèves d'atteindre leur plein potentiel et de vivre leur RÉUSSITE.

COHÉRENCE : Le dépôt du rapport annuel offre une opportunité de valoriser les innovations que notre personnel met sur pieds pour l'amélioration continue de l'environnement éducatif des élèves, jeunes et adultes.

PROFESSIONNALISME : Appuyé par une vision commune, par des actions concertées et par des recherches en éducation, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy poursuit son effort collectif dans l'atteinte des cibles 2023 de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Abondant en ce sens, toutes nos directions d'établissement, avec l'importante collaboration de leur équipe-école respective, ont élaboré le plan d'action de leur projet éducatif afin de minutieusement déterminer des moyens ayant un impact positif sur la réussite des élèves.

L'année scolaire 2019-2020, plus qu'une autre, s'est vécue sous les thèmes du changement, de l'adaptation, de la flexibilité et de l'engagement.

CHANGEMENT et ADAPTATION : D'abord ébranlée en septembre par le décès de son président des 29 dernières années, Monsieur Denis Rajotte, notre organisation a eu la chance de pouvoir compter sur la compétence de Madame Sylvie Labelle qui en a repris la présidence avec tout l'aplomb et tout le dynamisme nécessaire au maintien de notre équilibre. Tout au cours de la première moitié de l'année scolaire, période d'instabilité entourant l'éventualité d'une nouvelle démocratie scolaire, nos commissaires n'ont pas hésité à prendre des décisions courageuses dans l'intérêt de nos jeunes et de notre personnel. Pour tout ceci, nous les remercions chaleureusement! Le dépôt du projet de loi n° 40 *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



viennent finalement modifier la gouvernance de notre Centre de services scolaire.

FLEXIBILITÉ et ENGAGEMENT : La dernière portion de l'année nous a permis de constater l'importance d'une saine collaboration entre tous les membres du personnel, les parents et la communauté, car l'arrivée de la pandémie nous a mis à vive épreuve. En ce sens, je tiens à vous remercier du fond du cœur, membres du personnel, pour votre immense dévouement, pour votre grande créativité, pour votre ouverture d'esprit et, surtout, pour votre flexibilité! Vos actions, votre engagement envers nos élèves et tous les efforts que vous avez déployés ont contribué de façon déterminante à maintenir un environnement sécuritaire pour tous nos élèves et ont permis la poursuite de leurs apprentissages de façon différenciée.

En parcourant ce rapport, nous espérons que vous ressentirez, tout comme nous, une immense fierté quant au chemin parcouru en cette année plus que particulière. Certes, les défis restent encore nombreux, mais l'engagement et l'expertise de notre personnel, le leadership de nos équipes de directions, la mise en place de communautés de pratique et de communautés d'apprentissages professionnels permettront encore, comme ce fut le cas en cette année de bouleversements, d'améliorer nos interventions auprès de tous nos élèves.

Bonne lecture!

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Mot de la directrice générale | 2 |
| Portrait du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy | 4 |
| Le Conseil des commissaires et le Comité de transition | 5 |
| Faits saillants de l'année scolaire 2019-2020 | 6 |
| Application des lois et règlements encadrant le secteur de l'éducation | 8 |
| Niveau d'effectifs du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy | 9 |
| Quelques statistiques | 12 |
| Bilan annuel de la réalisation du plan d'engagement vers la réussite | 13 |
| États financiers 2019-2020 | 16 |



LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022

» Le plan d'engagement vers la réussite permet de faire connaître à toute la population, les efforts et les engagements du Centre de services scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy au www.cs-soreltracy.qc.ca.

» NOTRE VISION

- Améliorer la réussite scolaire et éducative de tous nos élèves, jeunes et adultes, en nous appuyant sur les meilleures pratiques pédagogiques et organisationnelles pour atteindre nos objectifs.
- S'engager collectivement à être des acteurs de réussite pour nos élèves, jeunes et adultes, mobilisés par le travail collaboratif et guidés par des attentes claires et partagées.

» NOTRE MISSION

- Croire au potentiel de tous nos élèves, jeunes et adultes, et s'engager à prendre les moyens pour que chacun parvienne à la réussite;
- Placer nos élèves au centre de toutes nos actions et de toutes nos décisions, afin de répondre à leurs besoins;
- Offrir un milieu de vie stimulant, sain et sécuritaire, pour assurer l'épanouissement personnel et social de tous nos élèves et des membres du personnel;
- Collaborer avec nos familles et notre communauté par une approche participative, afin d'optimiser le développement d'un environnement qui valorise l'éducation et la réussite scolaire.

» NOS VALEURS

- **PERSÉVÉRANCE** : S'engager, se mobiliser et persister afin d'atteindre un but ou des objectifs communs en se permettant de faire autrement;
- **RESPECT** : Être courtois, ouverts aux différences et intègres à l'égard de tous afin de maintenir un milieu de vie harmonieux;
- **ÉTHIQUE** : Être consciencieux et agir en s'appuyant sur l'ensemble de nos valeurs;
- **RÉUSSITE** : Développer le plein potentiel de tous afin de permettre l'atteinte d'objectifs propres à chacun;
- **ENGAGEMENT** : Adhérer à notre mission et nous investir pour l'accomplir.

PORTRAIT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY



Relevé de clientèle du 30 septembre 2019

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, faisant partie du réseau scolaire francophone, dispense les services éducatifs prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et aux régimes pédagogiques, à la population des douze municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel.

Un portrait détaillé et actuel du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy se retrouve dans le plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 intitulé **Pour chaque élève, une réussite.**

CLIENTÈLE SCOLAIRE : 5650 ÉLÈVES

- SECTEUR JEUNE (TOTAL) : 4 941
- SECTEUR ADULTE : 708,90*

18 maternelle 4 ans à temps plein
102 animation Passe-Partout
415 maternelle 5 ans
2 623 primaire
1 783 secondaire
231,68* . formation professionnelle
477,22*.. formation générale des adultes

* Équivalent temps plein

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : 20

14 écoles primaires
1 école spécialisée (primaire et secondaire)
2 écoles secondaires
2 centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes
1 centre administratif

TRANSPORT SCOLAIRE : 3 639 ÉLÈVES

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, **3 639** élèves ont bénéficié du service de transport scolaire sur le territoire ou à l'extérieur de ce dernier, pour un budget total de 4 673 000 \$.

Cela représente 64 circuits, qui sont parcourus par 42 autobus, 13 berlines, dont une est adaptée, et 9 minibus, dont 3 sont adaptés. La distance totale parcourue par l'ensemble du transport scolaire représente plus de 6 000 kilomètres par jour.

9 SERVICES DE GARDE

Fréquentés par **1 036 élèves** réguliers et **877 élèves** à statut sporadique.

NOMBRE DE POSTES RÉGULIERS EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019

579 membres du personnel enseignant
418 membres du personnel de soutien
64 membres du personnel professionnel
42 membres du personnel cadre
TOTAL .. 1 103 employés



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES ET LE COMITÉ DE TRANSITION

AU 30 JUIN 2020

En date du 15 juin 2020, un changement de gouvernance fût mis en place au Québec. C'est à ce moment que la Commission scolaire de Sorel-Tracy, jusque-là administrée par le Conseil des commissaires composé de ses membres élus et de ses membres parents, est devenue le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Dès le mois de février 2020, date de l'adoption du projet de loi n° 40, un Comité de transition avait été mis en place pour assurer la continuité des processus et le fonctionnement de la Commission scolaire.

Le changement de gouvernance proposé par le Ministre vise à rapprocher la prise de décisions au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves.

Pour plus d'informations concernant le Comité de transition et le nouveau Conseil d'administration, consultez le www.cs-soreltracy.qc.ca ou contactez le centre administratif au (450) 746-3990.



LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMMISSAIRE

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, aucune plainte fondée sur le Code d'éthique et de déontologie du commissaire n'a été saisie.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

» COVID-19

L'année scolaire 2019-2020 a connu un tournant particulier, le 16 mars 2020, suite à la décision du gouvernement du Québec de procéder à la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires du Québec en raison de la pandémie. Depuis cette date, l'ensemble du personnel de nos écoles et de nos centres est appelé à s'adapter rapidement aux changements engendrés par l'évolution de la pandémie afin de maintenir des services d'enseignement de qualité à nos élèves. Plus spécifiquement, la scolarisation aura été offerte aux élèves, jeunes et adultes, sous différentes formes : à l'aide de trousseaux pédagogiques hebdomadaires, de suivis téléphoniques ou par vidéoconférences, en enseignement à distance pour le secondaire et finalement, pour le primaire, en présentiel dès le mois de mai 2020 avec une fréquentation allant de 50 % à 80 %. Pour tous les membres du personnel, ce fut une période d'ajustements et de souplesse, tout en ayant le souci d'être bienveillants envers nos élèves et leur famille. Cette situation, exceptionnelle, a été l'occasion de constater l'engagement du personnel ainsi que la volonté, partagée par tous, de mettre tout en œuvre pour favoriser les apprentissages des élèves.

» MESURE DES CONCENTRATIONS DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

En lien avec la possibilité de présence de plomb dans l'eau, les centres de services scolaire ont reçu la directive du ministère de l'Éducation de procéder à l'évaluation de la concentration de plomb dans l'eau où il est possible de la recueillir pour sa consommation. L'objectif du ministère de l'Éducation est d'avoir un portrait global et précis (2019-2020) de la concentration de plomb dans l'eau potable de l'ensemble des établissements scolaires du Québec, et d'apporter les mesures correctrices requises. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la date de remise des lectures de concentration de plomb dans l'eau a été reportée au 1^{er} novembre 2020.

» DES PROGRAMMES DE CHOIX POUR TOUS NOS ÉLÈVES DU SECONDAIRE

Un vaste chantier visant à revoir l'offre de services éducatifs a été mené tout au long de l'année 2019-2020. Des changements dans nos programmes étaient essentiels afin de répondre aux différents enjeux soulevés, notamment la diminution de la clientèle et l'offre et la demande dans les concentrations qui ne correspondaient pas. Dorénavant, chaque élève qui fera son entrée au secondaire pourra faire un choix en fonction de ses intérêts parmi les programmes suivants : le programme technologique-scientifique, le programme artistique, le programme sportif (multisports) et le programme d'éducation internationale. De plus, des classes de renforcement / ressources seront créées afin de permettre aux élèves éprouvant quelques difficultés d'obtenir du soutien en français et / ou en mathématiques tout en ayant accès aux programmes de leur choix. Finalement, l'offre pour nos élèves ayant des besoins particuliers a été maintenue. L'application de cette nouvelle grille-matières se vivra en 2020-2021.





» MISE À NIVEAU DES BÂTIMENTS

Dans leurs efforts pour maintenir l'état des écoles et des centres du Centre de services scolaire à un niveau satisfaisant, les Services des ressources matérielles ont mis en œuvre plusieurs projets de rénovation en 2019-2020.

Des investissements de 3,7 millions \$ provenant des mesures *Maintien et Résorption du déficit d'entretien des bâtiments* ont permis notamment la réalisation des travaux suivants au cours de l'été 2019 :

- **ÉCOLE CHRIST-ROI** : Remplacement de la finition des planchers, de portes et de l'entrée électrique et mise à niveau d'un système de ventilation;
- **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE** : Remplacement de la finition des planchers, de portes et de l'entrée électrique et mise à niveau d'un système de ventilation;
- **ÉCOLE SECONDAIRE FERNAND-LÉFEBVRE** : Deuxième phase du remplacement des systèmes électriques, mise à niveau des réseaux d'égouts pluviaux et réfection de blocs sanitaires;
- **ÉCOLE SAINT-GABRIEL-LALEMANT** : Réfection des blocs sanitaires et remplacement de finis intérieurs;
- **ÉCOLE LAPLUME** : Remplacement du système de distribution d'eau chaude de chauffage;
- **ÉCOLE PIERRE-DE-SAINT-OURS** : Mise aux normes du système d'alarme incendie et remplacement de l'entrée électrique;
- **ÉCOLE SAINTE-VICTOIRE** : Réfection des blocs sanitaires;
- **ÉCOLE MARTEL** : Réfection des blocs sanitaires et remplacement des portes extérieures;
- **ÉCOLE SAINT-ROCH** : Remplacement de revêtement extérieur.

En 2019-2020, le Centre de services scolaire a reçu l'approbation du ministère de l'Éducation pour un investissement de 8 millions \$ dans le cadre de la mesure *Maintien et Résorption du déficit d'entretien des bâtiments* et 7,4 millions \$ dans le cadre d'une nouvelle mesure, la *Mesure de résorption du déficit de maintien des bâtiments patrimoniaux*. Le Centre de services scolaire a procédé aux préparatifs pour permettre la réalisation de travaux de construction à l'été 2020 en lien avec ces mesures de financement.

En respect de la directive du ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire a fait l'acquisition et l'installation de sondes de détection de monoxyde de carbone dans tous les établissements où il y a présence d'équipements à combustion (notamment, équipements de chauffage et chauffe-eau domestiques).

APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS ENCADRANT LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

» LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES D'ÉLÈVES OU DE PARENTS D'ÉLÈVES ET CONCERNANT LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le Protecteur de l'élève a pour fonction de recevoir et de traiter les plaintes, de façon neutre, indépendante et impartiale. L'intérêt de l'élève, le respect de ses droits et l'importance d'une relation saine entre l'élève, les parents et l'équipe-école sont au cœur de ses préoccupations. Les principales fonctions du Protecteur de l'élève sont d'informer les plaignants de leurs droits, de rediriger les plaignants vers les instances appropriées, de traiter les plaintes en conseillant et en offrant aux plaignants des pistes de solutions, d'agir comme médiateur, de donner son avis sur le bien-fondé d'une plainte et de proposer des correctifs.

Au cours de l'année 2019-2020, dix-sept (17) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. Toutes ces demandes furent adressées par des parents. Deux (2) d'entre elles concernaient un élève du secondaire.

Ces dix-sept (17) demandes se sont consolidées par dix (10) redirections d'appels, une (1) consultation et six (6) plaintes.

Les six (6) plaintes reçues ont été jugées recevables. Parmi celles-ci :

- Trois (3) plaintes ont été réglées, dont une en partie;
- Trois (3) plaintes ont été rejetées.

NATURE DES SIX (6) PLAINTES :

- Allégation d'intimidation, violence : deux (2) plaintes réglées;
- Changement d'école : deux (2) plaintes rejetées;
- Choix de parent hors-délai : une (1) plainte rejetée;
- Transport : une (1) plainte réglée.



» LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

Le 1^{er} mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* était adoptée par le gouvernement du Québec, élément fondamental pour assurer l'intégrité de l'administration publique. Cette *Loi* a pour objet de faciliter la divulgation dans l'intérêt public d'actes répréhensibles commis ou sur le point d'être commis à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles.

Le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy a établi et diffusé sa procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles, tel qu'exigé par cette *Loi*. Cette procédure a été adoptée par le Conseil des commissaires le 21 novembre 2017. Ainsi, les fonctions devant être exercées par la personne ayant la plus haute autorité administrative ont été déléguées à la directrice générale, et cette dernière a désigné un responsable du suivi des divulgations et de l'application de cette procédure au sein de l'organisme.

Les centres de services scolaires ont l'obligation de faire état du nombre de divulgations reçues dans leur rapport annuel. Au terme de l'année scolaire 2019-2020, aucune divulgation n'a été portée à l'attention de la responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles.

» LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (LGCE)

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec adoptait la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état (LGCE)*, laquelle comprend deux volets, soit la gestion et le contrôle des effectifs des organismes publics, dont font partie les centres de services scolaires, de même que le contrôle et la gestion des contrats de service octroyés par ces mêmes organismes publics. Il est à noter que ce second volet de la LGCE vise, entre autres, à éviter que les organismes publics n'évudent une éventuelle diminution de leurs effectifs par le biais d'octrois de contrats de service. Dans cette même *Loi*, il est prévu que les centres de services scolaires doivent faire état, dans leur rapport annuel, de l'application des dispositions relatives à la gestion et au contrôle des effectifs et des contrats de service.

» NIVEAU D'EFFECTIFS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2014

| Catégorie de personnel | Nombre d'heures rémunérées |
|---|----------------------------|
| Personnel d'encadrement | 76 253,78 |
| Personnel professionnel | 83 386,95 |
| Personnel enseignant | 678 952,16 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 345 540,76 |
| Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 83 898,28 |
| TOTAL | 1 268 031,93 |

POUR LA PÉRIODE D'AVRIL 2019 À MARS 2020

| Catégorie de personnel | Nombre d'heures rémunérées |
|---|----------------------------|
| Personnel d'encadrement | 78 524,11 |
| Personnel professionnel | 106 031,16 |
| Personnel enseignant | 669 046,94 |
| Personnel de bureau, technicien et assimilé | 400 164,73 |
| Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 90 274,82 |
| TOTAL | 1 344 041,77 |

Dans une lettre adressée au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy en juin 2020, le ministère de l'Éducation avisait ce dernier que le niveau d'effectifs pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 serait de 1 330 206,65 heures rémunérées, soit 13 835,12 heures rémunérées de moins que le nombre total réel pour cette période. Cette différence est explicable, entre autres, par différents remplacements effectués durant cette période impliquant de ce fait un doublon au niveau des heures rémunérées.

» LA LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Depuis l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre la violence à l'école*, en 2012, toutes les écoles du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ont un plan de lutte dûment élaboré. Ce plan est évalué annuellement par l'équipe du plan de lutte de chacune des écoles et l'évaluation est présentée annuellement par chacune des directions à son conseil d'établissement.

Toutes les écoles compilent les incidents de violence et d'intimidation dans un formulaire informatisé.

Par « intimidation », on entend : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

Par « violence », on entend : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants de l'école ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes de violence ou d'intimidation, tels que définis à l'article 13 de la LIP.

Annuellement au mois de mai, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy administre un sondage aux élèves de la 4^e année du primaire jusqu'aux élèves de la 5^e année du secondaire, ainsi qu'aux membres du personnel, afin de recueillir des données qui permettent d'orienter les actions du Centre de services scolaire et de ses établissements. En raison de la pandémie, le sondage n'a pas été administré car il n'était pas possible d'assurer une validité des résultats (école non obligatoire pour les élèves). L'administration du sondage reprendra en mai 2021.



» PLAINTES PORTÉES À L'ATTENTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nombre d'événements ayant conduit à une plainte auprès du Protecteur de l'élève : Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le Protecteur de l'élève n'a été informé d'aucune expulsion pour cause d'intimidation ou de violence.

Il n'a formulé aucune recommandation dans son rapport annuel en matière de violence et d'intimidation, puisque les situations portées à son attention ont été adéquatement traitées par les intervenants concernés du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

» NATURE DES INTERVENTIONS

Les interventions mises en place et déployées par les écoles primaires et secondaires s'appuient sur les résultats de recherches récentes et comprennent entre autres :

- Plan stratégique pour la cour d'école (surveillance et animation);
- Ateliers de développement des habiletés sociales en lien avec la littérature jeunesse;
- Application, révision et évaluation des plans de lutte;
- Application du Code de conduite de l'école;
- Gestion positive et éducative des écarts de conduite;
- Rencontre avec les parents de l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, de la victime et des témoins;
- Protection accordée aux victimes et aux témoins, selon le cas;
- Mesures réparatrices;
- Références aux professionnels de l'école ou à des partenaires;
- Application du système de soutien au comportement positif (SCP) dans certaines écoles;
- Collaboration avec les organismes du milieu;
- Documents d'information et de sensibilisation destinés aux parents;
- Conférence sur la cybersécurité offerte aux parents;
- Ateliers sur les comportements sécuritaires sur le web et les réseaux sociaux offerts aux élèves du troisième cycle du primaire et du premier cycle du secondaire.

» PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

En juin 2019, les établissements du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ont élaboré leur projet éducatif, dont les objectifs doivent contribuer à l'atteinte des orientations contenues dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du Centre de services scolaire.

Ce Plan comporte notamment une orientation qui découle du sondage annuel portant sur la violence et l'intimidation. Cette orientation vise à augmenter la dénonciation des gestes de violence et d'intimidation par nos élèves. Dans 88 % des projets éducatifs de nos établissements, nous retrouvons un objectif qui favorise la mise en place d'un climat sain et sécuritaire et des moyens pour contribuer à l'atteinte de nos cibles.



QUELQUES STATISTIQUES

» TAUX DE RÉUSSITE DE JUIN 2020 DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

En raison de la pandémie, les épreuves ministérielles de juin 2020 ont été annulées. Nous n'avons donc aucun résultat à présenter pour les élèves du secondaire du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour l'année scolaire 2019-2020.

» TAUX DE DIPLOMATION AU SECONDAIRE AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

| | COHORTE 2011 | COHORTE 2012 |
|--|--------------|--------------|
| | 7 ANS | 7 ANS |
| Centre de services scolaire de Sorel-Tracy | 66,6 % | 67,3 % |
| Ensemble du réseau public | 78,6 % | 78,4 % |
| Ensemble du Québec | 81,8 % | 81,7 % |

» Source : Portrait des statistiques ministérielles, Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, juillet 2019



BILAN ANNUEL DE LA RÉALISATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

» OBJECTIFS DÉCOULANT DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS MINISTÉRIELS OBLIGATOIRES

| » OBJECTIFS | » RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2019-2020 |
|---|---|
| <p>OBJECTIF 1</p> <p>Rehausser, chez les élèves de moins de 20 ans, la première qualification ou diplomation afin d'atteindre un taux après 7 ans de 76 %, dont 71 % de l'ordre d'un premier diplôme (DES et DEP).</p> <p>Indicateurs de départ : pour la cohorte 2009-2010, le taux global de diplomation et de qualification était de 63,8 %. Le taux de diplomation était de 58,8 %.</p> | <p>Taux global de diplomation et de qualification après 7 ans pour la cohorte de 2012-2013 : 67,3 %</p> <p><i>Données fournies par le ministère de l'Éducation (MEQ)</i></p> |
| <p>OBJECTIF 2</p> <p>Réduire les écarts de réussite à 6,1% entre nos filles et nos garçons et de 30 % entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves.</p> <p>Indicateurs de départ : pour la cohorte 2009-2010, l'écart entre garçons et filles se situait à 11,7 %. L'écart entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves était de 34,8 %.</p> | <p>Écart de réussite entre filles et garçons pour la cohorte de 2012-2013 : 12,2 %</p> <p>Écart de réussite entre les élèves HDAA et l'ensemble des élèves pour la cohorte de 2012-2013 : 28,3 %</p> <p><i>Données fournies par le ministère de l'Éducation (MEQ)</i></p> |
| <p>OBJECTIF 4</p> <p>Améliorer la réussite de nos élèves de 4^e année à l'épreuve ministérielle de français volet écriture afin d'atteindre 87 % de taux de réussite.</p> <p>Indicateur de départ : pour l'année scolaire 2016-2017, le taux de réussite à cette épreuve était de 85,4 %.</p> | <p>Taux de réussite pour 2019-2020 : En raison de la pandémie, les épreuves ministérielles de juin 2020 ont été annulées.</p> |
| <p>OBJECTIF 6</p> <p>Réduire à 13,7 % la proportion des élèves qui entrent à l'école secondaire à l'âge de 13 ans ou plus.</p> <p>Indicateur de départ : en 2016-2017, la proportion des élèves qui sont entrés à l'école secondaire à l'âge de 13 ans était de 15,1 %.</p> | <p>En 2018-2019, la proportion des élèves qui sont entrés à l'école secondaire à l'âge de 13 ans était de 10,5 %</p> <p><i>Données fournies par le ministère de l'Éducation (MEQ)</i></p> |
| <p>OBJECTIF 7</p> <p>Augmenter à 60 % le nombre de nos bâtiments qui atteignent un état satisfaisant (cote A- B-C).</p> <p>Indicateur de départ : en 2017-2018, 30 % de nos écoles détenaient des cotes A, B ou C.</p> | <p>Bâtiments ayant atteint un état satisfaisant en 2019-2020 : 22,7 %</p> <p><i>Il est important de préciser que la méthode d'évaluation des bâtiments devrait être modifiée à partir de 2020-2021, ce qui pourrait avoir un impact sur le nombre de bâtiments avec un état satisfaisant (cote A-B-C).</i></p> |

» OBJECTIFS DÉCOULANT DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS MINISTÉRIELS OBLIGATOIRES (SUITE)

| » OBJECTIFS | » RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2019-2020 |
|---|---|
| <p>ORIENTATION 1</p> <p>Augmenter de 5 % le taux de réussite en français des élèves de la formation générale des adultes.</p> <p>Indicateur de départ : en 2016-2017, le taux de réussite à cette épreuve était de 65 %.</p> | <p>Taux de réussite pour 2018-2019 : 59,8 %</p> <p><i>Données fournies par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy</i></p> |
| <p>ORIENTATION 2</p> <p>Faire bouger 60 minutes par jour les élèves de toutes nos écoles primaires à l'extérieur des cours d'éducation physique.</p> <p>Indicateur de départ : en 2017-2018, la proportion des élèves de nos écoles primaires qui bougeaient 60 minutes par jour à l'extérieur de leurs cours d'éducation physique était de 21,4 %.</p> | <p>Proportion des élèves de nos écoles primaires qui bougeaient 60 minutes par jour à l'extérieur de leurs cours d'éducation physique en 2019-2020 : 92,8 %</p> <p><i>Données fournies par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy</i></p> |

» OBJECTIFS DÉCOULANT DU PORTRAIT DE SITUATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

| » OBJECTIFS | » RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2019-2020 | | | | | | | | | |
|---|--|----------|----------|----------|------|------|------------|------|------|--|
| <p>OBJECTIF A</p> <p>Augmenter de 10 % le taux de dénonciation des actes d'intimidation de nos élèves (autant pour les témoins que les victimes) tout en s'assurant que le nombre des incidents diminue.</p> <p>Indicateurs de départ (2016-2017) :</p> <table border="1" data-bbox="126 1570 748 1808"> <thead> <tr> <th></th> <th>TÉMOINS</th> <th>VICTIMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Primaire</td> <td>65 %</td> <td>73 %</td> </tr> <tr> <td>Secondaire</td> <td>37 %</td> <td>59 %</td> </tr> </tbody> </table> | | TÉMOINS | VICTIMES | Primaire | 65 % | 73 % | Secondaire | 37 % | 59 % | <p>Indicateur : proportion d'élèves qui indiquent dénoncer les actes d'intimidation desquels ils sont témoins ou victimes.</p> <p>Situation en 2019-2020 : En raison de la pandémie, le sondage annuel du mois de mai n'a pas été réalisé.</p> |
| | TÉMOINS | VICTIMES | | | | | | | | |
| Primaire | 65 % | 73 % | | | | | | | | |
| Secondaire | 37 % | 59 % | | | | | | | | |



» OBJECTIFS DÉCOULANT DU PORTRAIT DE SITUATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY (SUITE)

» OBJECTIFS

OBJECTIF B

Améliorer de 7 % la satisfaction des parents au regard des communications sur le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, en temps opportun.

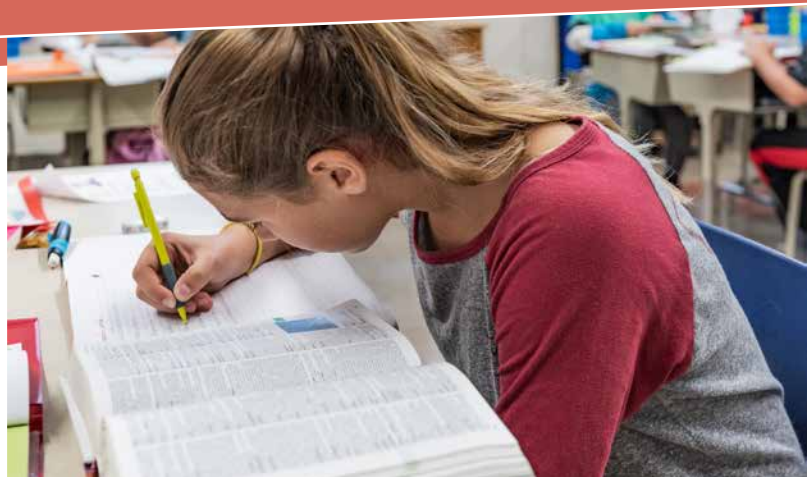
» RÉSULTATS OBTENUS AU TERME DE 2019-2020

Situation en 2019-2020 : En raison de la pandémie, le sondage biennal n'a pas été réalisé.

ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2019-2020

» L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019-2020 SE TRADUIT PAR LES RÉSULTATS SUIVANTS :

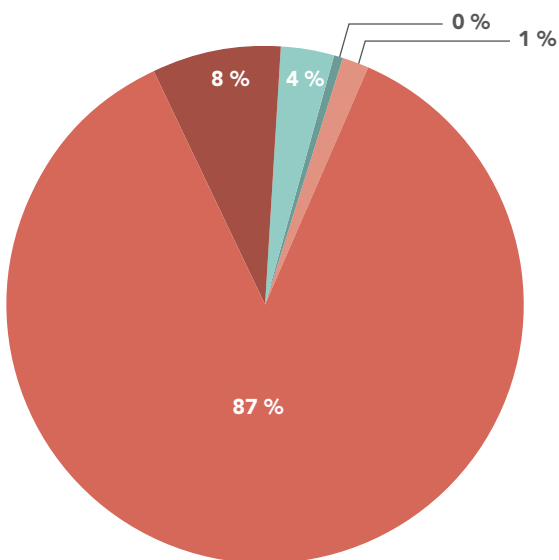
| | 2019-2020 | 2018-2019 |
|--|---------------|---------------|
| Excédent accumulé au début de l'exercice | 8 731 663 \$ | 8 790 732 \$ |
| Revenus | 79 029 465 \$ | 78 016 090 \$ |
| Dépenses | 79 125 030 \$ | 78 075 159 \$ |
| Excédent (déficit) de l'exercice | (95 565 \$) | (59 069 \$) |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice mais non disponible | 8 636 098 \$ | 8 731 663 \$ |



Selon les règles budgétaires de fonctionnement, émises par le ministère de l'Éducation pour l'année scolaire 2019-2020, le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy était autorisé à être déficitaire jusqu'à la hauteur de 760 578 \$.

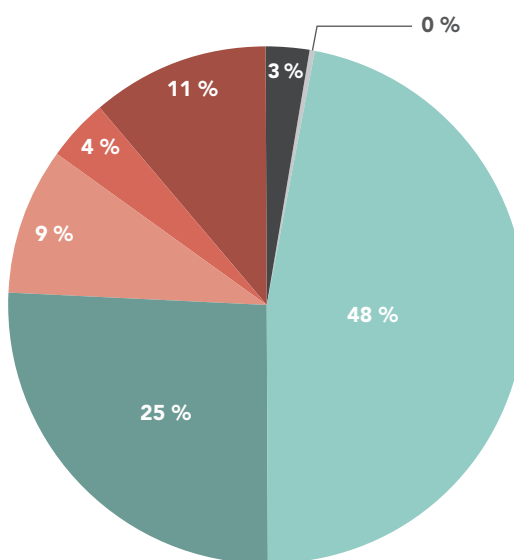
Malgré la pandémie, qui a entraîné des pertes de revenus considérables, le Centre de services scolaire a pu réaliser par ailleurs des économies au niveau des dépenses et ainsi terminer l'année financière 2019-2020 avec un déficit peu élevé, considérant la situation exceptionnelle, et bien inférieur à la limite permise.

» REVENUS 2019-2020



- Subventions
- Taxes scolaires
- Vente de biens et services
- Autres revenus
- Droits chargés relatifs à un cours

» DÉPENSES 2019-2020



- Enseignement et formation
- Soutien à l'enseignement et à la formation
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Variation de la provision pour avantages sociaux

POUR
CHAQUE
ÉLÈVE

UNE RÉUSSITE



CS-SORELTRACY.QC.CA

2019 » 2020

RAPPORT ANNUEL

Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy

Québec 

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY | Centre administratif
41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1
Téléphone : 450 746-3990 | Télécopieur : 450 746-4474

Secrétariat général et communications : 7 décembre 2020

*Veuillez noter que toutes les images du présent rapport font partie d'une banque de données dont les photographies ont été prises avant l'instauration des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Conception graphique :
Agence Caza

Photos :
Hé! Photographes